ontarien de financement

Rapport annuel 2001

Ontario
Office ontarien de financement

102-00568/

PROFIL DE L'ORGANISME

Au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics, l'Office ontarien de financement :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers;
- offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie;
- offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario;
- exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario.

À titre d'organisme de la province, l'Office ontarien de financement relève du ministre des Finances qui est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres.

POINTS SAILLANTS EN 2000-01

Le 29 janvier 2001, Standard and Poor's a fait passer la cote de crédit de l'Ontario de AA- à AA. Il s'agit de la première hausse de la part de Standard and Poor's depuis 1988. Le 9 février 2001, Moody's Investors Service a réaffirmé la cote Aa3 de l'Ontario et révisé les perspectives de « stables » à « positives ». Il s'agit de la première amélioration de la cote de la province de la part de Moody's, depuis 1974.

L'Office ontarien de financement a mis la touche finale au programme d'emprunt public à long terme de 2000-01 de la province, soit 8,5 milliards de dollars, de manière judicieuse et efficace. En choisissant bien le moment des émissions de titres d'emprunt en 2000-01, l'OOF a permis à la province d'économiser 41 millions de dollars, selon une comparaison entre la valeur actualisée et les points de référence.

Le produit de la sixième campagne annuelle de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a atteint 3,4 milliards de dollars, ce qui en fait la campagne provinciale la plus importante dans les annales de l'histoire canadienne.

L'Office ontarien de financement a terminé ses deux premières adjudications d'obligations. Ces ventes ont permis de recueillir 500 millions de dollars, à l'exclusion des frais de commission, ce qui a entraîné des économies approximatives d'un million de dollars.

L'élimination des facilités de crédit de la province utilisées pour émettre des effets de commerce a débouché sur des économies de 266 000 dollars américains.

L'Office ontarien de financement a joué le rôle de conseiller financier dans le cadre des deux premières émissions d'obligations de l'Ontario School Boards Financing Corporation (OSBFC). Ces émissions d'obligations ont permis à la Société de réaliser des économies importantes.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président 5

Message du directeur général 6

Office ontarien de financement 7
- Objectifs et responsabilités 8
- Conseil d'administration 9
- Personnel de l'Office ontarien de financement 10

Rapport de gestion et analyse 11
- Climat des affaires 12
- Division des marchés financiers 13
- Division du contrôle des risques 16
- Division du financement général 18
- Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie 20
- Caisse d'épargne de l'Ontario 23

États financiers 25
- Aperçu des résultats financiers 26
- Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers 28
- Rapport du vérificateur 29
- Bilan 30
- État des résultats nets et des bénéfices non répartis 31
- État des flux de trésorerie 32
- Notes afférentes aux états financiers de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001 33

Régie de l'organisme 34
- Régie de l'organisme 40
- Politiques générales 41

Annexes 45
- État de la dette provinciale nette 46
- Cotes de crédit 47
- Bourses où sont cotés les titres de la province 48
- Autres sources de renseignements 49

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bob Christie
Président

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel 2001 de l'Office ontarien de financement. Ce document présente les objectifs et les responsabilités de l'Office, les points saillants de ses activités et ses résultats financiers pour l'exercice allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, ainsi que les priorités pour l'exercice à venir.

L'économie de l'Ontario a été dynamique en l'an 2000 comme en témoigne l'augmentation de 5,5 pour 100 du produit intérieur brut (PIB) réel. La croissance en l'an 2000 est surtout due à des investissements robustes dans le domaine des machines et de l'équipement, à la vigueur des dépenses des consommateurs et à la croissance continue du secteur du logement. En dépit d'un ralentissement de l'économie américaine vers la fin de l'an 2000 et au cours de la première moitié de l'an 2001, les économistes du secteur privé prévoient, en général, une croissance réelle en Ontario de 2,3 pour 100 en l'an 2001.

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a réalisé un excédent de 668 millions de dollars et compte tenu de l'excédent prévu en 2000-01 de 3 192 millions de dollars, le gouvernement de l'Ontario affichera deux excédents consécutifs. La réduction de la dette provinciale continue d'être une priorité clé. La dette provinciale nette au 31 mars 2001 était de 110,7 milliards de dollars, soit une baisse par rapport au chiffre de 113,7 milliards de dollars enregistré au cours de l'exercice précédent.

Les agences de cotation des titres ont tenu compte des réalisations du gouvernement au plan de l'équilibre budgétaire et de la réduction de la dette. Le 29 janvier 2001, Standard and Poor's a fait passer la cote de crédit de l'Ontario de AA- à AA. Il s'agit de la première hausse de la part de Standard and Poor's depuis 1988. Le 9 février 2001, Moody's Investors Service a réaffirmé la cote Aa3 de l'Ontario et révisé les perspectives de « stables » à « positives ». Il s'agit de la première amélioration de la cote de la province de la part de Moody's, depuis 1974.

Bien que le budget de la province soit équilibré, les niveaux d'emprunt restent élevés en raison de l'importance de la dette arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années. Cet état de fait exigera l'adoption d'autres mesures de gestion prudente et efficace de la dette.

Le président,

Bob Christie
Office ontarien de financement

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Gadi Mayman
Directeur général et
vice-président

Je suis heureux de présenter les réalisations de l'Office ontarien de financement et du personnel pour l'exercice 2000-2001. L'Office ontarien de financement s'est acquitté de sa responsabilité principale en empruntant le montant de 8,5 milliards de dollars sur les marchés publics à long terme. Bien que le gouvernement ait affiché un excédent, la province a continué d'emprunter principalement en raison de la dette arrivant à échéance, des comptes de régularisation, des consolidations et du rachat anticipé des obligations.

Nous avons introduit cette année un programme d'adjudication d'obligations permettant d'émettre des obligations de deux à quatre ans, d'économiser les frais de commission et de concevoir des repères à plus court terme. Les deux séries de vente d'obligations ont permis de recueillir le montant de 500 millions de dollars et de produire des économies approximatives d'un million de dollars en frais de commission.

Compte tenu du rétablissement de la situation financière de la province et de la disparition progressive des préoccupations concernant les liquidités, nous sommes parvenus à convaincre les agences de cotation des titres que la province n'avait plus besoin de facilités de crédit pour son émission d'effets de commerce. Ces mesures ont permis d'économiser le montant de 266 000 dollars américains.

L'Office ontarien de financement a offert des conseils financiers à l'Ontario School Boards Financing Corporation (OSBFC) dans le cadre de ses deux premières émissions d'obligations. Il a aidé l'OSBFC à réduire ses frais d'emprunt.

Quant à l'exercice 2001-02, nous espérons nous appuyer sur les succès de l'année dernière.

Nous songerons à adopter de nouvelles options en matière d'émission de la dette provinciale par le biais d'Internet. Nous étudierons aussi la possibilité d'utiliser Internet pour faciliter la vente et la distribution des Obligations d'épargne de l'Ontario. L'Office ontarien de financement continuera de s'inspirer du succès de ses ventes d'obligations par adjudication.

Par ailleurs, nous continuerons d'aider la Société ontarienne SuperCroissance à réaliser son mandat en lui offrant des conseils financiers sur les principaux projets d'infrastructure et le dessaisissement d'éléments d'actif.

À l'Office ontarien de financement, nous entendons réaliser nos objectifs pour 2001-02 et continuer à offrir aux contribuables de l'Ontario l'excellent service auquel ils s'attendent.

Le vice-président et directeur général (par intérim),

Gadi Mayman
Office ontarien de financement

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Objectifs et responsabilités

Conseil d'administration

Personnel de l'Office ontarien de financement

Objectifs et responsabilités

L'Office ontarien de financement a été créé par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes au nom de la province de l'Ontario, de ses sociétés de la Couronne et autres organismes publics :

- **Exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers**

  L'objectif principal de l'Office ontarien de financement consiste à répondre aux besoins financiers de la province d'une manière judicieuse et rentable.

- **Gère la dette de la province**

  L'OOF gère la dette de la province et contribue aux efforts du gouvernement en vue de réduire la dette. Il gère la dette et les risques connexes en fonction des grands principes directeurs suivants : intégrité, efficacité, régularité du profil des échéances des emprunts et préservation de la cote de crédit de l'Ontario.

- **Donne des conseils en matière de politiques et de projets financiers**

  L'OOF conseille le gouvernement de l'Ontario en matière de politiques financières à l'égard de nombreuses questions de financement général, notamment la restructuration du secteur de l'électricité, la privatisation, la vente d'actifs gouvernementaux et les diverses options de financement.

- **Offre des services financiers et des services de gestion de la trésorerie**

  L'OOF offre à la province des conseils en matière de politique bancaire, de gestion opérationnelle et de politique de gestion de la trésorerie, ainsi que des services de gestion de la trésorerie. L'OOF s'occupe également de la comptabilité et du règlement des opérations pour le portefeuille de réserves de liquidités de la province, son portefeuille de titres d'emprunt et ses opérations de couverture connexes.

- **Offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**

  L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). La SFIEO est un mandataire de la Couronne chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette de l'ancienne Ontario Hydro, garantie par la province, et de certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro.

- **Exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario**

  L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) qui est une source de financement de détail pour la province. À l'heure actuelle, la CEO exploite 23 succursales et cinq agences.

L'Office ontarien de financement s'est engagé à s'acquitter de toutes ces responsabilités en respectant les normes professionnelles les plus élevées.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, surveille les activités de l'Office ontarien de financement par le biais d'une série de processus. Par exemple, il approuve le plan général annuel de l'OOF et reçoit des rapports réguliers concernant les activités de financement. Le plan général précise les objectifs majeurs de l'OOF et les stratégies permettant de les réaliser. On le révise chaque année et il est approuvé par le ministre des Finances. Le conseil approuve également le plan de financement annuel de la province, le plan de gestion de la dette et les politiques principales appliquées par l'OOF dans le cadre des transactions réalisées sur le marché financier et la gestion de la dette de la province et des portefeuilles de placement. Le Comité de vérification du conseil examine les états financiers de l'OOF, y compris le rapport du vérificateur provincial, en vue de la formulation de recommandations au conseil; il surveille de près le processus de vérification interne et accepte les conseils des vérificateurs internes et du vérificateur provincial concernant la pertinence du système de contrôles internes.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. Pendant la plus grande partie de l'exercice 2000-01, le conseil se composait du sous-ministre des Finances, du directeur général de l'OOF et de quatre membres provenant du secteur privé. La diversité de l'expérience des membres du conseil contribue à la supervision efficace de l'OOF.

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2000-01 :

Dr. Bob Christie, président du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. Avant d'accepter ce poste, Bob était sous-ministre auprès du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il a également occupé le poste de sous-ministre auprès du ministère des Affaires intergouvernementales et celui de sous-ministre adjoint, Coordination des politiques au sein du Bureau du conseil des ministres. Il a aussi occupé plusieurs postes de cadre supérieur au ministère des Finances. Bob est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Queen's.

Gadi Mayman, vice-président et directeur général (par intérim) de l'Office ontarien de financement. Avant d'occuper ce poste, Gadi était directeur général de l'Office ontarien de financement. Avant d'entrer au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, il travaillait comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations, à Ottawa. Auparavant, il travaillait pour la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans. Gadi est titulaire d'un baccalauréat en sciences, avec spécialisation en génie industriel de l'Université de Toronto, diplôme qu'il a reçu en 1981. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario, diplôme qu'il a obtenu en 1988.

John Caliendo, directeur financier de la société Hotline Communications Ltd. Il a occupé un certain nombre de postes supérieurs dans des institutions financières à Toronto, Londres et New York, notamment chez Richardson Greenshields, Salomon Brothers et McLeod Young Weir. John est également président et administrateur de diverses associations communautaires et organismes sans but lucratif de la région de Toronto. Il s'est joint au conseil d'administration en septembre 1997.

Winnie Wong, associée, Wong Po Partners. Winnie est une comptable agréée qui détient également une maîtrise en administration des affaires de l'Université York. Winnie a travaillé pour des banques internationales en financement commercial, crédit, marketing, échange de devises étrangères et prêts aux entreprises.

Frank Potter, président d'Emerging Markets Advisors Inc., de Toronto. Frank est membre de plusieurs conseils d'administration, qu'il s'agisse de sociétés ou d'organismes sans but lucratif. Il a occupé auparavant le poste de conseiller au ministère des Finances de même que celui de directeur général de la Banque mondiale à Washington, D.C. Il a également occupé plusieurs postes de cadre supérieur dans le domaine de la banque internationale, notamment en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Tye W. Burt, président de Cartesian Capital Corporation, une société de capital de risque et de souscriptions privées. Avant d'occuper son emploi actuel, Tye était président de Deutsche Bank Canada Ltd. et directeur général de Deutsche's Global Metal & Mining Group. Il a aussi travaillé pendant 11 ans chez Nesbitt Burns Inc. et chez Burns Fry Ltd. où il a occupé plusieurs postes de cadre supérieur. Tye siège au conseil d'administration de MacDonald Dettwiler & Associates. Il est membre du Barreau du Haut-Canada et diplômé de l'Université de Guelph et de l'école de droit Osgoode Hall.

Tony Salerno, anciennement directeur général de l'Office ontarien de financement, a pris sa retraite de la Fonction publique de l'Ontario, en août 2000.

Personnel de l'Office ontarien de financement

Le phénomène de mondialisation économique favorise la compétition et la nécessité d'introduire des innovations continues. Les nouvelles technologies transforment les lieux de travail partout dans le monde. L'Office ontarien de financement s'adapte à ce milieu en créant un climat d'apprentissage continu pour ses employés.

Le personnel de l'OOF est composé de tout un éventail de professionnels et de techniciens spécialisés. Pour garder son personnel actuel et attirer de nouveaux employés, l'OOF a pris des mesures pour créer un milieu de travail au sein duquel on encourage le personnel à entreprendre des activités dynamiques et à continuer de se perfectionner.

On encourage le personnel à participer à des roulements professionnels internes et à se prévaloir de possibilités de perfectionnement, au sein de tout l'organisme. Ces opportunités permettent de favoriser le partage des connaissances de même que l'acquisition de nouvelles compétences, ce qui débouche sur une plus grande efficacité du personnel. L'OOF participe également au programme de stages de la Fonction publique de l'Ontario, qui permet aux diplômés récents des universités d'acquérir une expérience professionnelle.

L'OOF est déterminé à offrir un niveau de service élevé aux intervenants. Pour ce faire, l'OOF s'assure que son personnel est doté des connaissances et des compétences voulues pour répondre aux besoins commerciaux actuels et futurs. Le personnel suit des cours éducatifs comme le programme d'obtention du titre d'analyste financier agréé (CFA). Il participe à des conférences et suit des cours pour se tenir au courant des progrès dans le domaine des finances, de la comptabilité et de la technologie. Des ateliers internes, appelés « déjeuners d'apprentissage », ont continué en l'an 2000-01. Plusieurs divisions ont saisi l'occasion d'offrir une formation au personnel sur leurs opérations respectives.

L'Office ontarien de financement réalise que tout organisme efficace a recours à la planification des ressources humaines pour anticiper les fluctuations de la population active. C'est pourquoi l'OOF est en train de concevoir une stratégie globale en matière de ressources humaines qui mettra l'accent sur les exigences de dotation en personnel, afin d'assurer la prestation continue des services spécialisés de l'OOF.

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE

Dans la présente partie du rapport annuel, les dirigeants de l'Office ontarien de financement exposent et analysent le climat des affaires, les réalisations de 2000-01 et les objectifs de 2001-02.

Climat des affaires

Division des marchés financiers

Division du contrôle des risques

Division du financement général

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Caisse d'épargne de l'Ontario

Climat des affaires 2000

Revue des marchés financiers

Les marchés financiers ont été extrêmement volatiles durant l'exercice 2000-01, en particulier au cours de la deuxième moitié de l'année.

Tant la Banque fédérale de réserve américaine que la Banque du Canada ont augmenté leurs taux d'intérêt (de 100 points de base et de 50 points de base respectivement) en l'an 2000 pour contrer la hausse des pressions inflationnistes. Au début de 2001, la crainte d'un ralentissement accentué de l'activité économique a poussé la Banque fédérale de réserve américaine à adopter des mesures agressives et à réduire son taux d'escompte de 250 points de base avant la fin de mai 2001. La Banque du Canada a suivi l'exemple de la Banque fédérale de réserve américaine et a baissé ses taux d'intérêt de 125 points de base d'ici à la fin du mois de mai 2001.

Tant le rendement des obligations de 10 ans du Trésor canadiennes que du Trésor américaines a baissé en 2000-01, en particulier vers la fin de l'année, compte tenu de la spéculation galopante concernant une diminution des taux des deux côtés de la frontière. Durant la majeure partie de l'année, le rendement des obligations canadiennes de 10 ans était légèrement inférieur à celui des obligations américaines, en raison principalement du meilleur rendement relatif du Canada au plan de l'inflation.

Le dollar canadien a fléchi par rapport au dollar américain en l'an 2000; par contre, il est resté relativement stable ou a augmenté par rapport aux principales autres devises.

Revue économique

En l'an 2000, l'économie ontarienne a continué d'être caractérisée par un grand dynamisme. Le PIB a augmenté de 5,5 pour 100. Cette augmentation a fait suite à une hausse de 6,1 pour 100 du PIB en 1999. C'est la demande intérieure qui était en grande partie responsable de la croissance économique en l'an 2000. Le secteur des machines et de l'équipement a été caractérisé par un grand dynamisme, les dépenses à la consommation ont été vigoureuses et la construction résidentielle a affiché d'excellents résultats. Il faut également citer l'amélioration de 423 millions de dollars de la position nette de l'Ontario au plan du commerce extérieur (exportations moins importations) en l'an 2000 de même qu'une accumulation de 4,7 milliards de dollars des stocks des entreprises durant l'exercice. Les prix, mesurés en fonction du déflateur du PIB, ont augmenté de 2,3 pour 100 en l'an 2000, soit une augmentation de 0,3 pour 100 par rapport à 1999.

Technologie

En l'an 2000, on a assisté à une croissance continue de l'utilisation de la technologie numérique pour tout un éventail de programmes et de services au sein de l'industrie financière et ailleurs. À l'heure actuelle, les particuliers et les entreprises peuvent obtenir toute une série de renseignements et de services financiers et divers par des moyens électroniques. Ces derniers incluent des sites Web, des systèmes interactifs de réponse vocale, des systèmes de paiement électronique et des systèmes de transaction bancaire par Internet. À l'avenir, le volume et l'éventail de services offerts continueront de prendre de l'expansion, car les connexions des réseaux s'accéléreront et deviendront plus fiables. En outre, les nouvelles technologies comme les connexions réseaux vidéos et mobiles deviendront de plus en plus fréquentes. Le maintien de la technologie et de la sécurité à des niveaux permettant d'appuyer ces nouvelles initiatives est une initiative administrative permanente.

Au cours de l'année écoulée, on a amélioré de façon notable la fonctionnalité, le rendement, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure technologique de l'OOF de même que des systèmes commerciaux utilisés pour les applications relatives au trésor et à la gestion des risques. Parmi les autres réalisations, citons la conception d'un système d'adjudication des bons du Trésor sur Internet, système qui sera mis en œuvre dans un avenir proche de même que l'amélioration des sites web de l'OOF et de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

Dans ce contexte en pleine évolution, l'OOF se tient au courant des nouveautés technologiques afin de déterminer la meilleure manière de les utiliser pour améliorer le niveau de service et réduire les coûts.

Division des marchés financiers

Responsabilités

- Exécuter le programme d'emprunt et les activités de gestion de la dette.
- S'acquitter des obligations juridiques et des dépôts de documents auprès des commissions des valeurs mobilières.
- Gérer les relations avec les investisseurs et la communauté financière.

Réalisations de l'exercice 2000-01

L'objectif principal de l'OOF consiste à s'assurer que l'on répond de façon efficace aux besoins d'emprunt et de liquidités de la province, en minimisant les frais d'intérêt compte tenu des politiques de risques approuvés et des limites d'exposition. Durant l'exercice 2000-01, l'emprunt de 8,5 milliards de dollars a pris fin au sein des marchés publics à long terme; cet emprunt doit servir principalement à financer la dette arrivant à échéance, les comptes de régularisation et les consolidations de même que le rachat anticipé des obligations. Sur les 8,5 milliards d'emprunt public à long terme, 7,2 milliards de dollars ont été contractés en dollars canadiens, un peu moins de 0,4 milliard de dollars en yens japonais et un peu plus de 0,9 milliard de dollars en dollars américains.

Plus de 80 pour cent de l'emprunt public à long terme de 8,5 milliards de dollars a été contracté en dollars canadiens. L'emprunt en dollars canadiens a inclus de plus de 3,4 milliards de dollars provenant de la sixième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario, plusieurs émissions d'obligations au Canada et 75 millions de dollars provenant d'une émission d'euro-obligations en dollars canadiens. En outre, l'OOF a emprunté le montant de 0,6 milliard de dollars du Régime de pensions du Canada (RPC). La province a continué d'avoir recours à un financement de 20 ans en vertu du RPC, comme source de financement; cependant, elle n'a pas utilisé certains fonds du RPC, car leur coût était supérieur à celui des autres sources de financement.

L'OOF essaie de diversifier les sources de financement de la province en se prévalant des marchés internationaux, à condition que cette option soit rentable. Les occasions d'emprunter en devises étrangères et de couvrir par la suite ces emprunts en dollars canadiens en dessous des coûts d'emprunt canadiens ont été rares. L'OOF s'est prévalue de ces rares occasions pour rouvrir deux émissions mondiales en dollars américains, obtenant l'équivalent d'un peu plus de 0,8 milliard en dollars canadiens, de même que plus de 0,1 milliard de dollars d'un euro-billet à moyen terme, en dollars américains, à taux d'intérêt variable.

L'OOF a emprunté un peu moins de 0,4 milliard de dollars en rouvrant une émission mondiale en yens. Cette émission est restée en yens japonais, pour bénéficier de la différence notable entre les taux d'intérêt au Canada et au Japon.

La campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2000, la plus importante dans les annales de la province, a permis de réunir 3,4 milliards de dollars.

Le gouvernement provincial a également emprunté sur les marchés publics à long terme le montant de 3,0 milliards de dollars au nom de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

Calendrier des émissions de titres d'emprunt

Les marchés financiers ont été extrêmement volatiles durant l'exercice 2000-01. Au cours de la première partie de l'année, les préoccupations concernant les mesures de resserrement continu prises par la banque centrale ont éventuellement été remplacées par la possibilité d'un ralentissement économique au cours de la deuxième moitié de l'année. La courbe de rendement s'est accentuée au cours de la deuxième moitié de l'exercice en raison de la chute des taux d'intérêt à court terme due aux mesures de relâchement réel et prévu de la banque centrale.

La province s'est adaptée à cette situation en émettant des titres d'emprunt avec des dates d'échéance variées, compte tenu de la fluctuation des conditions du marché durant l'année. La majeure partie des émissions de titres d'emprunt à plus long terme se sont produites au cours de la première moitié de l'année, lorsque la courbe de rendement était inversée.

L'Office ontarien de financement a également été en mesure de profiter de la hausse de l'intérêt sur les marchés internationaux suivant l'amélioration de la cote de crédit de Standard and Poor's pour l'Ontario qui est passée à AA (auparavant AA-). En outre, les perspectives de Moody's Investors Service sont passées de « stables » à « positives ». Peu après ces améliorations, l'OOF a introduit une émission mondiale en dollars américains qui a permis de couvrir tous les coûts de financement avec plusieurs points de base de moins que cela n'aurait été le cas au sein du marché intérieur canadien.

En choisissant judicieusement le moment des émissions de titres d'emprunt en 2000-01, l'OOF a permis à la province d'économiser 41 millions de dollars, selon une comparaison entre la valeur actualisée et les points de référence.

Réduction du coût d'emprunt

L'OOF a adjugé les obligations de deux à quatre ans cette année pour économiser les frais de commission et concevoir des repères à plus court terme. Par conséquent, le gouvernement provincial a conçu un programme d'adjudication d'obligations en lançant deux émissions avec succès et a recueilli le montant de 500 millions de dollars, compte tenu d'économies approximatives d'un million de dollars.

L'OOF a continué d'utiliser son programme de billets à moyen terme pour ses émissions rentables d'obligations. La province a lancé au total sept émissions consistant en une émission à taux d'intérêt variable et en six émissions à taux fixe, recueillant le montant de 0,5 milliard de dollars.

Activités de gestion de la dette

Pour favoriser la présence de liquidités et réaliser des économies, l'OOF a racheté pour presque un milliard de dollars en petites émissions ontariennes à plus haut rendement pour les remplacer par des émissions modèles plus importantes et plus économiques.

L'OOF a recours aux options et aux échanges financiers afin de gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. L'OOF surveille les risques tous les jours et les vérifie annuellement. La rentabilité de ces activités d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement est mesurée chaque jour par rapport à des points de référence établis à l'avance.

Au 31 mars 2001, la valeur nominale du portefeuille d'échanges financiers de la province se chiffrait à 74,6 milliards de dollars, soit 34,2 milliards de dollars en crédits croisés et 40,4 milliards de dollars en échanges de taux d'intérêt.

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, il est essentiel de se doter de politiques conçues pour en assurer une gestion prudente. Le tableau à la page 15 indique les limites et les stratégies employées par l'OOF pour assurer une gestion saine et rentable des risques de marché, de crédit et d'illiquidité.

Priorités pour 2001-02

Les emprunts publics à long terme totaux de la province pour l'exercice 2001-02 sont estimés à 9,1 milliards de dollars. La province empruntera pour refinancer le montant de 9,6 milliards de dollars en dette arrivant à échéance, le montant de 2,3 milliards de dollars pour les comptes de régularisation et les consolidations et le montant de 1,0 milliard de dollars pour le rachat anticipé d'obligations. Compte tenu de l'importance de la dette arrivant à échéance au cours des cinq prochaines années, il faudra adopter et maintenir des méthodes de gestion rentables et prudentes de la dette.

La plupart des opérations d'emprunt s'effectueront probablement sur le marché intérieur. L'OOF compte aussi faire appel au Régime de pensions du Canada (RPC). Le montant réel des emprunts au RPC dépendra de la rentabilité de cette

Division des marchés financiers

	Politique	Position
Risque de change	Conformément à la politique concernant le risque de marché, la position de change sur le capital de la dette ne peut dépasser 5 pour 100 de la dette émise.	Au 31 mars 2001, la position de change nette représentait 1,7 pour cent de la dette. Au cours de l'exercice, la position de change est restée dans les limites approuvées.
Risque lié aux taux d'intérêt flottants	L'exposition de la province aux risques liés aux changements des taux d'intérêt représente la combinaison de position nette de taux d'intérêt flottants (c'est-à-dire la position de taux d'intérêt flottants bruts moins les réserves en liquidités) et de la dette à taux fixe venant à échéance au cours de la période de 12 mois suivante. La province est limitée à une position de risque associé aux changements des taux d'intérêt maximum de 25 pour cent de la dette active.	Le pourcentage de la position de risque associé aux changements des taux d'intérêt (nette des réserves de liquidités) était de 12,1 pour 100 de la date émise au 31 mars 2001. Durant l'exercice, la position de taux d'intérêt flottants est restée dans les limites approuvées.
Risque de refinancement	Le choix de l'échéance des nouveaux titres d'emprunt visera un calendrier d'échéances régulier afin de diversifier le risque lié aux changements des taux d'intérêt résultant du refinancement des titres d'emprunt arrivés à échéance.	En 2000-01, le refinancement de la dette s'est chiffré à 8,1 milliards de dollars. En 2001-02, on estime que les échéances se situeront à 9,6 milliards de dollars.
Risque de crédit	L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « AA moins ».	À la fin de l'exercice, 80 pour 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».
Risque d'illiquidité	Ce risque est contrôlé par la gestion des niveaux des réserves de liquidités, des programmes d'emprunt à court terme et des lignes de crédit négociées à l'avance.	En 2000-01, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 6,0 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les effets en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 9,0 milliards de dollars (6,0 millions de dollars pour la province et 3,0 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement.

option par rapport aux autres sources de financement. En outre, une septième émission d'Obligations d'épargne de l'Ontario sera incluse au programme de financement de 2001-02. La taille de la campagne dépendra des conditions du marché.

L'OOF surveillera les marchés financiers internationaux et y fera appel lorsque les coûts de financement totaux seront inférieurs à ceux du marché intérieur canadien.

La province a l'intention d'introduire un système d'adjudication sur Internet des bons du Trésor provinciaux. Elle étudiera la possibilité d'offrir les Obligations d'épargne de l'Ontario sur Internet. L'OOF continuera de s'appuyer sur le succès de ses ventes d'obligations.

Profil de l'échéance de la dette à long terme

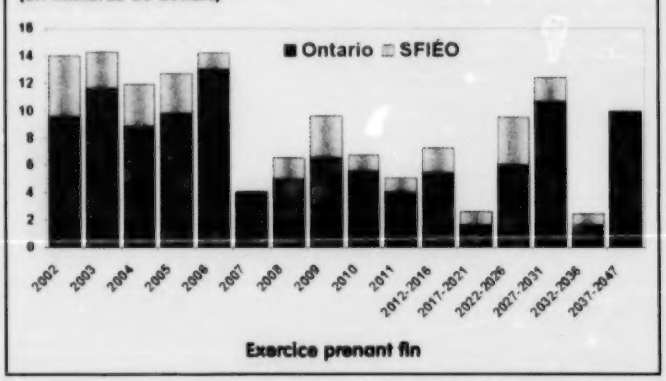

L'OOF a également l'intention d'effectuer des emprunts au nom de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Compte tenu de la dette arrivant à échéance totalisant 4,4 milliards de dollars et de l'excédent d'encaisse prévu se situant à 0,8 milliard de dollars en 2001-02, on prévoit des besoins de financement totaux pour la SFIEO de 3,6 milliards de dollars pendant l'exercice.

Division du contrôle des risques

Responsabilités

- Surveiller et évaluer les risques financiers et la performance liés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Élaborer des politiques de gestion des risques et surveiller le respect de celles-ci.
- Prévoir et analyser les intérêts sur la dette publique aux fins du budget provincial et des mises à jour financières trimestrielles.
- Évaluer le risque de crédit lié aux contreparties et gérer les relations avec les agences de cotation.
- Offrir à l'OOF un soutien en matière de conception de systèmes et de technologies de l'information.

Réalisations en 2000-01

Au début de l'exercice 2000-01, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de la méthode d'évaluation des risques pour mesurer le rendement du programme de gestion de la dette. La division avait conçu et mis en œuvre la méthode à titre expérimental durant l'exercice 1999-2000. Par ailleurs, en l'an 2000, dans le cadre du processus annuel, on a examiné les politiques de gestion des risques et on les a mises à jour, le cas échéant, pour veiller à ce que l'OOF adopte les pratiques exemplaires existantes au sein de l'industrie.

La division a mis en œuvre de nouveaux outils analytiques permettant d'améliorer la mesure du risque et les rapports soumis à ce propos. On a amélioré la méthodologie de la valeur exposée au risque conçue par la division, en introduisant des rajustements visant à prévoir la nature non linéaire des positions en matière de devises et de taux d'intérêt. La division a conçu un cadre d'essai sous contrainte et d'analyse des scénarios pour compléter la méthodologie de la valeur exposée au risque, en simulant l'impact des conditions extrêmes du marché sur les positions et stratégies actuelles.

La division a organisé des réunions avec les agences de cotation de crédit, après le dépôt du budget de l'Ontario et des perspectives économiques et de la revue financière de l'automne. Ces réunions visaient à améliorer les cotes de la province. Le 29 janvier 2001, Standard & Poor's a amélioré la cote de crédit de l'Ontario de AA- à AA. Il s'agit de la première amélioration de cette cote de la part de Standard & Poor's depuis 1988. Le 9 février 2001, Moody's a réaffirmé la cote de l'Ontario, se situant à Aa3 et a changé les perspectives de stables à positives. Il s'agit de la première mesure positive concernant la cote de la province prise par Moody's depuis 1974.

La division a également prouvé avec succès qu'en raison de l'élimination du déficit de la province et de l'amélioration de sa situation financière, la province n'a plus besoin de ses facilités de crédit pour appuyer son programme d'émission d'effets commerciaux sur le marché américain. Les agences ont accepté la justification et, par la suite, les facilités de crédit ont été éliminées, de même que les commissions d'engagement annuelles.

Durant l'exercice 2000-01, la disponibilité et le rendement de la plate-forme technologique ont été maintenus à un niveau élevé. La disponibilité du réseau, la production et les serveurs pour les utilisateurs ont fonctionné à plus de 99 pour 100. On a donné de l'ampleur à la fonctionnalité de l'infrastructure et on a amélioré la rentabilité en prévoyant la disponibilité d'une capacité informatique suffisante permettant de satisfaire des besoins croissants.

La conception d'un système de gestion de la trésorerie est en cours. Une fois prêt, le système combinera un système externe de règlements et un système interne de brouillard pour éliminer le chevauchement des données et améliorer la qualité de ces dernières. Ce système devrait être prêt durant l'exercice 2001-02. La première phase, soit l'autorisation électronique des transactions sur le brouillard, devrait être introduite au cours de l'exercice 2001-02, sous réserve de l'examen des systèmes de contrôle par la Division de la vérification interne. Le nouveau système devrait offrir un niveau élevé d'efficacité et de contrôle opérationnel et réduire les risques opérationnels. Au cours de l'année écoulée, l'amélioration

des systèmes d'application a également inclus l'ajout au système de gestion de caisse, d'une nouvelle composante de prévision de la gestion de caisse, de même que l'amélioration des systèmes de déclaration des risques.

La sécurité des systèmes et des renseignements de l'OOF représente une préoccupation majeure. Pour veiller à ce que les systèmes soient protégés contre tout accès non autorisé, l'OOF a introduit des systèmes de contrôle de la sécurité rigoureux. Durant l'exercice 2000-01, une société externe, qui est spécialisée dans la sécurité technologique, a été engagée pour vérifier et évaluer la sécurité des systèmes. Ces évaluations, y compris des tentatives de pénétration dans les réseaux de l'OOF, ont permis de garantir la sécurité actuelle.

Priorités pour 2001-02

Au cours de l'exercice 2001-02, la division concevra et mettra à jour des politiques en matière d'évaluation des risques financiers et de gestion de risques. Elle continuera d'œuvrer à l'amélioration des systèmes d'évaluation du rendement et de soumission de rapports.

La division effectuera également des études stratégiques au cours du prochain exercice, dans le domaine de la structure de la dette provinciale et de l'évaluation du rendement. Elle commencera également à concevoir des outils d'évaluation du risque des produits pour la gestion des contrats de production indépendante d'électricité. Par ailleurs, les politiques de gestion des risques de la SFIEO seront également mises à jour pour englober ce type de contrat.

Les fonctions continues comme les rapports sur les processus de mesure des risques et d'évaluation du rendement, le contrôle de la conformité des positions du programme, le contrôle des risques du modèle, les prévisions du budget relatives aux intérêts sur la dette publique, l'analyse des variations, l'amélioration du marché et le contrôle des risques en matière de crédit et l'examen et l'amélioration des méthodes d'évaluation du rendement se poursuivront.

L'engagement pris par le gouvernement au plan de l'équilibre des budgets et de la réduction de la dette créera un climat qui permettra à la province d'améliorer sa cote. Il faudra continuer de communiquer avec les agences de cotation de crédit pour veiller à ce que les cotes que la province reçoit reposent sur des renseignements courants et pertinents.

Enfin, la division continuera de concevoir et de maintenir les applications commerciales informatiques de l'OOF, les outils de travail électroniques de bureau et l'infrastructure informatique sous-jacente pour veiller à ce que les besoins commerciaux futurs soient satisfaits. Citons au nombre des applications principales à l'étape de conception, un nouveau système d'évaluation du rendement et d'établissement de rapports sur les risques (Persy) et le système de comptabilité et d'établissement de rapports financiers. En outre, l'OOF continuera de suivre de près les nouveautés dans le domaine de la sécurité et de moderniser constamment les mesures sécuritaires. En effet, la sécurité des systèmes d'information continuera d'être une grande priorité.

Division du financement général

Responsabilités

- Donner des conseils sur les questions de politiques financières.
- Donner des conseils sur les méthodes de financement pour le secteur parapublic.
- Donner des conseils sur les répercussions financières des privatisations éventuelles.
- Concevoir des options financières pour les organismes du gouvernement de l'Ontario et les sociétés de la Couronne.
- Offrir un soutien à la SFIEO, y compris en matière de gestion des contrats de production indépendante.

Réalisations en 2000-01

La division a offert des conseils financiers à l'Ontario School Boards Financing Corporation (OSBFC), un groupe de neuf conseils scolaires, dans le cadre de deux émissions d'obligations durant l'année. La première émission d'obligations a permis de recueillir le montant de 200 millions de dollars et la deuxième le montant de 345 millions de dollars. Bien que la première émission d'obligations ait entraîné des économies pour les conseils scolaires qui y ont participé, les économies ont accusé une hausse notable dans le cadre de la deuxième émission, tant en termes d'économies financières que d'économies de personnel. En raison de ces économies, d'autres conseils scolaires se sont joints à l'OSBFC.

Le personnel de la division a continué de collaborer avec le Bureau de restructuration du secteur de l'électricité pour résoudre plusieurs problèmes liés à la restructuration de l'industrie de l'électricité. Ces problèmes incluaient le bail de l'usine nucléaire de Bruce à British Energy et la négociation d'une entente de partage des risques nucléaires avec l'Ontario Power Generation Inc.

Au nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), l'OOF a accompli des progrès notables sur le plan du processus de révision contractuelle des contrats de production indépendante, de façon à pouvoir intégrer ces contrats au sein du marché concurrentiel de l'électricité lorsqu'il démarrera. Ce processus a exigé de la part de l'OOF une collaboration étroite avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité pour comprendre comment les contrats de production indépendante seront touchés par les règlements du marché de cette société. L'OOF a également engagé un cadre contractuel dont la responsabilité consistait à gérer les contrats de production indépendante, au nom de la SFIEO.

La division a participé de façon active, de concert avec la Société ontarienne SuperCroissance, à l'étude de plusieurs organismes et volets de programmes pouvant être privatisés, y compris l'Ontario Power Generation Inc., Hydro One, Teranet, les services aériens, les tribunaux et la Caisse d'épargne de l'Ontario.

La division a offert des conseils à l'Agence ontarienne de développement des sports olympiques et d'aménagement du secteur riverain pour l'élaboration d'une stratégie à l'appui de la candidature de Toronto aux Jeux olympiques et du rapport du Groupe d'étude sur la revitalisation du secteur riverain. Elle a participé aux négociations concernant les garanties financières provinciales à l'appui de la candidature de la ville aux Jeux olympiques de 2008.

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, l'OOF a commencé à envisager d'autres options de financement de l'expansion des établissements de soins de longue durée. Elle a entamé des consultations pour déterminer comment faire diminuer les coûts de financement, à l'appui de l'initiative du gouvernement provincial au plan des soins de longue durée.

Division du financement général

Priorités pour 2001-02

En collaboration avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, la division mettra la touche finale aux négociations concernant les producteurs indépendants de façon à assurer leur intégration opportune au marché de l'électricité, tout en minimisant les coûts. Par ailleurs, la division évaluera le rendement du cadre contractuel récemment engagé et mettra en œuvre une politique sur les soumissions spontanées visant à acheter des contrats de production indépendante.

La division continuera d'aider la Société ontarienne SuperCroissance dans le cadre de son examen des partenariats publics-privés éventuels dans le secteur de l'électricité et dans d'autres secteurs. Elle collaborera également à l'élaboration de nouvelles approches en matière d'investissement en immobilisations.

La division continuera d'offrir une aide à l'Agence ontarienne de développement des sports olympiques et d'aménagement du secteur riverain afin de lui prêter son concours dans le cadre de la candidature de Toronto aux Jeux olympiques de 2008, et pour l'aider à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Groupe d'étude sur la revitalisation du secteur riverain.

Enfin, la division collaborera à l'élaboration d'approches qui faciliteront l'accès à des modes de financement à moindre coût des conseils scolaires, des universités, des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée. Elle examinera les politiques de la province concernant les pouvoirs des organismes de la Couronne touchant le financement et les investissements.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Responsabilités

- Diriger les initiatives gouvernementales visant à centraliser les activités de gestion de la trésorerie et de services financiers de la province.
- Effectuer les règlements dans le cadre des opérations relatives aux titres d'emprunt, aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.
- Donner des conseils en matière bancaire au sujet des recettes et décaissements du Trésor.
- Administrer les relations avec les banques et les agences financières.
- Préparer des rapports comptables et financiers et des rapports de gestion.
- Offrir des conseils sur les questions comptables et leurs conséquences.

Réalisations en 2000-01

La division a réalisé un certain nombre d'initiatives en vue de mieux programmer les mouvements de trésorerie de la province, d'améliorer les services financiers offerts aux ministères et aux organismes de la Couronne et de renforcer les opérations et les systèmes de contrôles internes.

Gestion de la trésorerie

Pour favoriser la gestion prudente de la trésorerie et l'utilisation accrue de méthodes commerciales de gestion de la trésorerie au sein des ministères de l'Ontario, la division a fait une présentation devant le comité interministériel du Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF). L'objectif principal de cette présentation consistait à insister sur l'importance des exigences en matière d'information sur la gestion de la trésorerie et sur les systèmes de contrôle qui devraient être intégrés au projet SIGIF. Le but de ce projet consiste à concevoir un système d'information financière intégré et unique à l'échelle de la Fonction publique de l'Ontario (FPO). Dans le cadre de ce projet, il faudra identifier les besoins de tous les intervenants principaux et les satisfaire. Il faudra également trouver des solutions qui pourront être mises en œuvre à l'échelle de la FPO.

La division a fait part de ses commentaires concernant le projet SIGIF par le biais de plusieurs voies : le détachement à plein temps d'un cadre supérieur responsable de la gestion de la trésorerie au sein de l'équipe de projet SIGIF. Ce cadre a collaboré à la définition et à la conception des fonctionnalités de gestion de la trésorerie du SIGIF. La division a également participé à un comité interministériel chargé de la surveillance des phases de conception et de mise en œuvre du SIGIF. Elle a également participé à plusieurs groupes d'étude sur le projet SIGIF. Enfin, elle a rencontré de temps à autre le personnel chargé de ce projet afin de recevoir des mises à jour et de faire part de ses commentaires.

On espère que grâce à ces efforts, le SIGIF sera en mesure d'offrir des renseignements plus pertinents sur la gestion de la trésorerie.

La division a également offert des conseils au Bureau des services communs concernant les principes de gestion prudente de la trésorerie.

Services bancaires

Tout au long de l'exercice 2000-01, la division a collaboré avec le ministère des Finances, d'autres ministères, ServiceOntario, Entreprises branchées de l'Ontario et le groupe d'étude sur le commerce électronique afin de concevoir et de mettre en œuvre des moyens rentables de perception des recettes et de paiement. En particulier, plusieurs ministères ont introduit des sites Internet permettant au public d'acheter et de payer les produits et les services par carte de crédit. Par ailleurs, un service de transmission électronique des déclarations a été introduit par le ministère des Finances pour permettre au public de soumettre et de régler l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt-santé.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

La division a lancé avec succès un appel d'offres pour continuer les services de cartes de crédit (Visa et MasterCard) et de cartes de débit pour une autre période de cinq ans. En outre, l'OOF a négocié un contrat avec American Express pour autoriser le public à utiliser les cartes Amex pour payer certains services au gouvernement provincial.

Comptabilité et règlement

L'OOF a continué ses activités d'amélioration des services de comptabilité et de règlement concernant la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Il a organisé le personnel et les systèmes de soutien et amélioré les modalités pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités en matière de gestion de la dette de la SFIEO que l'OOF a assumée en 1999-2000.

Le Conseil sur la comptabilité pour le secteur public a remis ses travaux de recherche sur la conversion des devises étrangères, aux fins d'examen. La division continuera ses recherches sur les autres modes de présentation financière. La section de comptabilité et de règlement fera également part de ses commentaires concernant le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) pour veiller à satisfaire les besoins en matière de rapports financiers et de rapports de gestion de la province et de l'OOF.

La phase I du nouveau « système intégré du Trésor » a été mise en œuvre durant l'exercice 2000-01. La conception et la mise en œuvre des produits de la phase II durant l'exercice 2001-02 permettront d'améliorer les processus, l'exactitude, l'opportunité et l'efficacité.

On a entrepris une étude continue des pratiques exemplaires au sein de l'industrie concernant le règlement et les fonctions des organismes financiers. On introduira les changements qui s'imposent.

Priorités pour 2001-02

Gestion de la trésorerie

La division continuera de faire part de ses commentaires sur le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) de façon à ce que le nouveau système satisfasse les besoins d'information en matière de trésorerie de l'OOF, en particulier durant la période de transition.

Services bancaires

La division continuera de collaborer avec les ministères, le Bureau des services communs, ServiceOntario, Entreprises branchées de l'Ontario et le groupe d'étude sur le commerce électronique pour concevoir et mettre en œuvre des moyens rentables de perception des recettes et de paiement en faisant appel aux services bancaires existants et nouveaux. L'OOF continuera également de promouvoir l'usage efficace des cartes électroniques de prestataire dans toute la mesure du possible.

La division procédera à un appel d'offres et évaluera et accordera les contrats de services bancaires et de gestion de la trésorerie pour la province; elle procédera également à un appel d'offres pour les services de règlement et de garde de biens nécessaires aux activités de l'OOF sur les marchés obligataires et monétaires.

Au fil de l'adoption des nouvelles technologies par l'industrie bancaire, l'OOF se prévaudra des nouvelles technologies bancaires comme les produits sur Internet pour accroître la rentabilité et réaliser des économies. Par exemple, en collaboration avec la Division de l'impôt du ministère des Finances, l'OOF introduira, à l'intention des contribuables, une nouvelle méthode de règlement bancaire sur Internet de la taxe de vente au détail.

Enfin, la division offrira des conseils bancaires à l'appui de la mise en œuvre du SIGIF, au cours des quatre prochaines années.

Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie

Comptabilité et règlement

La division continuera de se tenir au courant des nouveautés dans le domaine comptable et de s'assurer que l'OOF est à l'avant-garde dans le domaine des rapports financiers présentés par la province et la SFIEO.

La division verra à ce que le projet SIGIF bénéficie d'un soutien adé t de façon à permettre à l'OOF de respecter le calendrier de mise en œuvre et les exigences du SIGIF.

L'OOF entreprendra un examen des meilleures pratiques du secteur financier en ce qui a trait aux règlements et aux fonctions des agences financières et apportera les changements voulus.

Caisse d'épargne de l'Ontario

Responsabilités

- Offrir des comptes chèques et des comptes d'épargne, des dépôts à court terme et des certificats de placement garantis au public.
- Planifier et mener à bien la campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario.

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) a pour mandat de fournir un financement à la province tout en offrant des services financiers à la population. À l'heure actuelle, la CEO offre des services de dépôt au public grâce à un réseau de 23 succursales et de cinq agences. Elle détient actuellement 2,5 milliards de dollars en dépôts, variant des dépôts à vue payant des intérêts quotidiens aux certificats de placement garantis à échéance de cinq ans. Les dépôts effectués à la CEO offrent aux déposants la même sécurité qu'aux détenteurs d'obligations de la province.

Réalisations en 2000-01

La campagne de 2000 de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, la plus importante campagne provinciale du genre de l'histoire canadienne, a rapporté plus de 3,4 milliards de dollars.

En juillet 2000, la Caisse d'épargne de l'Ontario a lancé son propre site web afin d'offrir un accès électronique aux produits de la Caisse à sa clientèle.

Priorités pour 2001-02

Dans le discours sur le budget 2001, l'honorable James Flaherty, ministre des Finances, a annoncé que le gouvernement chercherait un acheteur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario. La vente de la Caisse incombera à la Société ontarienne SuperCroissance.

ÉTATS FINANCIERS

Aperçu des résultats financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Aperçu des résultats financiers

La principale source de recettes de l'OOF demeure la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO), qui reçoit des dépôts du public. L'OOF administre la CEO en qualité de mandataire du ministère des Finances. Les dépôts de la CEO font partie du passif réel du Trésor.

Le total des fonds en dépôt à la CEO au 31 mars 2001 se chiffrait à 2,5 milliards de dollars, soit une diminution de 274 millions de dollars par rapport au montant de 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2000. Cette diminution est due en grande partie au retrait des fonds de la Société des casinos de l'Ontario (410 millions de dollars) compensé par une augmentation des dépôts d'autres organismes de l'Ontario (60 millions de dollars). Les dépôts publics à court terme et à vue ont augmenté de 45 millions de dollars; les dépôts à court terme en certificats de placement garantis ont augmenté de 115 millions de dollars, montant compensé par une diminution des dépôts à long terme en certificats de placement garantis de l'ordre de 86 millions.

Le taux d'intérêt effectif moyen sur l'ensemble des dépôts de la CEO est passé de 4,28 pour cent à 4,25 pour cent pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2001, comparé à la même période l'année précédente. Cette diminution fait état de la chute générale des taux d'intérêt à court terme, par rapport au dernier exercice.

Les résultats nets de l'OOF pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001 se chiffraient à 11,2 millions de dollars, soit une augmentation de 2,3 millions de dollars par rapport aux 8,9 millions de dollars enregistrés pour le dernier exercice. Ceci est dû en grande partie à une augmentation nette des intérêts de 3,1 millions de dollars, compensée par une diminution des revenus divers de la Caisse d'épargne de l'Ontario, de 700 000 $.

Les salaires et avantages sociaux de l'OOF ont totalisé 17,9 millions de dollars, soit une augmentation de 1,3 millions de dollars par rapport au dernier exercice. Ceci est dû aux vacances comblées, au versement d'indemnités de départ aux employés et aux révisions salariales touchant la haute direction.

La valeur nette des immobilisations au 31 mars 2001 était de 1,9 million de dollars, ce qui représente le solde au 31 mars 2000, soit 2,0 millions de dollars, plus des achats totalisant 875 000 $ et moins 977 000 $ en amortissement. Les achats portaient principalement sur les mises à niveau des postes de travail informatiques et de l'infrastructure technologique qui étaient nécessaires pour le passage à l'an 2000 et l'exécution d'applications financières spécialisées.

Les bénéfices non répartis, soit 67,1 millions de dollars (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 afférente aux états financiers. Il s'agit de prêts consentis au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto pour l'expansion de ses installations, à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois, à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor et au Centre Centennial des sciences et de la technologie pour la construction du cinéma OMNIMAX.

Au 31 mars 2001, le solde impayé de ces prêts, intérêts capitalisés compris, était de 222 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 7 millions de dollars par rapport au chiffre de 215 millions de dollars déclaré il y a un an. Ceci est dû à la capitalisation des intérêts et aux avances de 1,5 million de dollars consenties à la ville de Windsor en vue de la construction du palais de justice de Windsor, montant compensé par le remboursement du principal de 4,0 millions de dollars et de 1,7 million de dollars respectivement, effectué par le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et la Société d'investissement dans les transports de l'Ontario.

Aperçu des résultats financiers

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, à la Fondation Trillium de l'Ontario et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Au 31 mars 2001, l'OOF gérait des investissements de 224 millions de dollars, 101 millions de dollars et 20 millions de dollars en leur nom (au 31 mars 2000, ces chiffres étaient de 194 millions, 58 millions et 15 millions de dollars, respectivement).

L'OOF gère également les prêts et les emprunts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures émises par divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. Au cours de l'exercice 2000-01, environ 487 000 $ de prêts aux municipalités sont arrivés à échéance. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'en 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 15 juin 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général (par intérim),

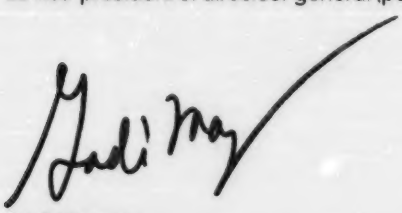

Gadi Mayman
Office ontarien de financement

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2001 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

Erik Peters

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 15 juin 2001

Bilan

Au 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**OOF**	**CEO**	**Total 2001**	**Total 2000**
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	129 $	13 444	13 573	22 734 $
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	2 139 791	2 140 105	2 307 436
Débiteurs	3 857	42 944	46 801	40 634
Prêts à recevoir (note 4)	301	—	301	326
Total de l'actif à court terme	4 601 $	2 196 179	2 200 780	2 371 130 $
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 263	657	1 920	2 022
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	446 194	446 194	532 885
Prêts à recevoir (note 4)	79 043	—	79 043	79 505
Total de l'actif	84 907 $	2 643 030	2 727 937	2 985 542 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	5 021 $	38 758	43 779	37 644 $
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 091 494	2 091 494	2 279 288
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	301	—	301	326
Total du passif à court terme	5 322 $	2 130 252	2 135 574	2 317 258 $
Dette à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	446 194	446 194	532 885
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 053	—	79 053	79 515
Total du passif	84 375 $	2 576 446	2 660 821	2 929 658 $
Bénéfices non répartis	532	66 584	67 116	55 884
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 907 $	2 643 030	2 727 937	2 985 542 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d' administration :

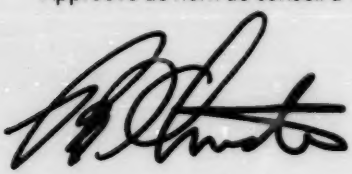

Bob Christie
Président

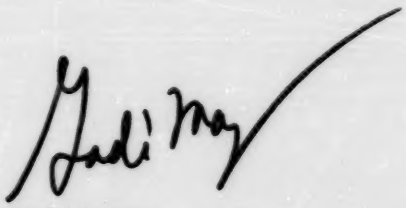

Gadi Mayman
Vice-président et directeur général (par intérim)

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**OOF**	**CEO**	**Total 2001**	**Total 2000**
RECETTES				
Intérêts	7 664 $	137 697	145 361	142 615 $
Recouvrement des coûts de la province	11 494	—	11 494	10 392
Recettes diverses	—	821	821	1 540
Total des recettes	19 158 $	138 518	157 676	154 547 $
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	— $	89 560	89 560	81 824 $
Intérêts sur la dette à long terme	7 656	24 147	31 803	39 868
Traitements, salaires et avantages sociaux	8 747	9 144	17 891	16 620
Frais administratifs et généraux	2 011	4 202	6 213	6 148
Amortissement	736	241	977	1 166
Total des dépenses	19 150 $	127 294	146 444	145 626 $
Résultats nets de l'exercice	8	11 224	11 232	8 921
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	524	55 360	55 884	46 963
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	532 $	66 584	67 116	55 884 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**OOF**	**CEO**	**Total 2001**	**Total 2000**
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Revenu net de la période	8 $	11 224	11 232	8 921 $
Adjustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	736	241	977	1 166
Variations nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(184)	152	(32)	(1 478)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	560 $	11 617	12 177	8 609 $
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Augmentation (diminution) des fonds en dépôt	— $	(274 485)	(274 485)	294 890 $
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(487)	—	(487)	(316)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	487	—	487	317
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	— $	(274 485)	(274 485)	294 891 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement				
Augmentation (diminution) des prêts de la CEO accordés à la province de l' Ontario	— $	254 022	254 022	(324 975) $
Achats d'immobilisation	(552)	(323)	(875)	(783)
Rentrées (sorties) nettes provenant des activités d'investissement	(552) $	253 699	253 147	(325 758) $
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	8 $	(9 169)	(9 161)	(22 258) $
Encaisse au début de la période	121	22 613	22 734	44 992
Encaisse à la fin de la période	129 $	13 444	13 573	22 734 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public.
- d'exploiter, à titre de mandataire du ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario;*
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.*

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(i) Généralités : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

(ii) Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire du ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Les frais d'administration de 992 066 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (1 062 670 $ au 31 mars 2000) concernant la CEO sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 étaient de 4,25 et 5,08 pour cent, respectivement (4,28 et 5,04 pour cent, respectivement, au 31 mars 2000). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Sommaire des fonds déposés par le public et les organismes gouvernementaux

	Au 31 mars 2001			Au 31 mars 2000		
	Public	Organismes gouvernementaux	Total	Public	Organismes gouvernementaux	Total
Dépôts à court terme	83 911 $	117 000	200 911 $	52 696 $	95 000	147 696 $
Dépôts à vue	1 044 268	89 490	1 133 758	1 031 337	459 125	1 490 462
CPG arrivant à échéance dans l'année	756 825	-	756 825	641 130	-	641 130
Total des fonds en dépôt à court terme	1 885 004 $	206 490	2 091 494 $	1 725 163 $	554 125	2 279 288 $
Fonds à long terme	446 194	-	446 194	532 885	-	532 885
Total des fonds en dépôt	2 331 198 $	206 490	2 537 688 $	2 258 048 $	554 125	2 812 173 $

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme.

Le total actuel « à recevoir de la province » à court terme, soit 2 140 105 $ (au 31 mars 2000, 2 307 436 $) comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement, principalement celui de la CEO.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôts à long terme

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

	Au 31 mars 2001		Au 31 mars 2000	
Exercice terminé le 31 mars	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**
2002	— $		250 290 $	5,71
2003	212 708	5,65	135 447	5,56
2004	87 599	5,53	55 984	5,35
2005	99 072	5,95	91 164	5,90
2006	46 815	5,92	—	
Total	**446 194 $**		**532 885 $**	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence au cours de l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2001	Chiffre net au 31 mars 2000
Meubles et matériel	1 190	(1 072)	118	134
Matériel informatique	5 518	(3 912)	1 606	1 688
Améliorations locatives	1 252	(1 056)	196	200
	7 960 $	**(6 040) $**	**1 920 $**	**2 022 $**

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2001, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2001-02 se chiffrait à 301 000 $ (326 000 $ arrivant à échéance en 2000-01 au 31 mars 2001); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et après) est constituée de 32 000 $ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (494 000 $ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002 et après, au 31 mars 2000). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2001 Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Au 31 mars 2000 Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2001	— $		326 $	13,58
2002	301	13,95	354	13,59
2003	5	11,25	64	11,55
2004	5	11,25	54	11,55
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	—	
1 - 5 ans	323 $		804 $	
6 - 20 ans	79 031	9,61	79 037	9,61
Total	**79 354 $**		**79 841 $**	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2001, un montant de 222 millions de dollars (215 millions de dollars au 31 mars 2000), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2001, ces taux d'intérêt variaient entre 4,50 et 5,60 pour cent (4,98 à 5,48 pour cent au 31 mars 2000). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2001, les montants initiaux des billets convertis en débentures étaient les suivants : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour cent arrivant à échéance le 1er avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour cent arrivant à échéance le 1er août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour cent arrivant à échéance le 1er décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland. Pour la ville de Windsor, le montant de 26,4 millions de dollars au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance le 31 mars 2021, été converti en débentures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

	31 mars 2001		31 mars 2000	
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	161 726	$	156 583	$
Commission de transport Ontario Northland	32 977		34 717	
Corporation de la ville de Windsor	26 416		23 450	
Centre Centennial des sciences et de la technologie	608		607	
	221 727	**$**	**215 357**	**$**

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province maintenu par *la Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2001 étaient constitués de 224 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (194 millions de dollars au 31 mars 2000), 101 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (58 millions de dollars au 31 mars 2000) et 20 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (15 millions de dollars au 31 mars 2000). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 11,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 au titre de ces activités (10,4 millions de dollars au 31 mars 2000).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds à long terme et à court terme. Les sommes déposées au 31 mars 2001 totalisaient 206 millions de dollars (554 millions de dollars au 31 mars 2000).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'élevaient à 733 000 $ (875 000 $ au 31 mars 2000).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. FAUX FRAIS

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

9. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Dans son budget du 9 mai 2001, le ministère des Finances a annoncé qu'il souhaitait vendre la Caisse d'épargne de l'Ontario et qu'il chercherait à obtenir des offres par le biais de la Société ontarienne SuperCroissance.

10. SALAIRES (en dollars absolus)

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la Fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Les montants versés en l'an 2000 aux personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) incluent le salaire et la rémunération au rendement.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur, gestion de la dette	154 460* $	354 $
Kanak Chopra	Directeur, Division du contrôle des risques	179 861* $	445 $
James Devine	Chef, instruments à taux fixe et bons à moyen terme	148 857* $	345 $
Andrew Hainsworth	Chef, financement	151 178* $	345 $
Douglas Harrington	Ingénieur Financier	104 260* $	331 $
Michael Manning	Directeur général, Division des marchés financiers	224 770* $	483 $
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF	234 781* $	539 $
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	117 308* $	293 $
David Peters	Chef, produits dérivés	149 980* $	345 $
William Ralph	Directeur, Division du financement général	137 958* $	312 $
Ken Russell	Conseiller juridique	104 410 $	299 $
Tony Salerno	Sous-ministre adjoint, Bureau du Trésor/ vice-président et directeur général, OOF	388 601* $	5 784 $
Corey Simpson	Conseillère juridique	115 379 $	330 $

RÉGIE DE L'ORGANISME

Régie de l'organisme

Politiques générales

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle.

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit ***la Loi de 1993 sur le plan d'investissement,*** et d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministère des Finances. Ces deux documents prévoient que le ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le lieutenant-gouverneur en conseil. Le directeur général est responsable devant le conseil d'administration. Quant au conseil d'administration, il est responsable devant le ministre des Finances.

Le ministre des Finances supervise l'OOF en s'aidant de l'information que lui fournissent le président du conseil d'administration, qui est aussi le sous-ministre des Finances, et la haute direction de l'OOF. Le ministre des Finances examine et approuve le plan d'activités annuel, qui présente les objectifs à court et à long terme ainsi que les réalisations de l'exercice précédent; il formule des recommandations à ce sujet au Conseil de gestion du gouvernement.

Le directeur général est responsable des affaires courantes devant le conseil d'administration. Il s'assure que les politiques et les procédures, y compris celles touchant les rapports financiers, demeurent pertinentes et efficaces. Le personnel est responsable devant le directeur général, par l'intermédiaire de la haute direction.

Politiques générales

La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* définit un cadre général pour les activités de l'Office ontarien de financement (OOF). À ce cadre s'ajoutent un protocole conclu avec le ministère des Finances et des politiques internes sur la gestion des risques et les rapports financiers.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'OOF est confronté aux risques financiers inhérents à la gestion d'actifs et de passifs financiers. Les politiques de gestion des risques permettent de s'assurer que les risques financiers auxquels la province fait face sont cernés, surveillés, évalués, signalés et gérés. L'OOF gère le risque financier en s'appuyant sur toute une infrastructure et un ensemble complet de politiques et de procédures de gestion de la dette.

Aperçu et structure

Conseil d'administration

- Examine et approuve les principales politiques de gestion des risques.
- Supervise la gestion de la dette et des portefeuilles de placement de la province.

Comité de vérification :

- Supervise le processus d'établissement des rapports financiers au nom du conseil d'administration.
- Examine les principales politiques de gestion des risques, les rapports de vérification interne et les états financiers.

Comités de gestion

Comité de gestion des risques

- Examine les résultats quotidiens des marchés et les perspectives.
- Examine les positions courantes en matière d'emprunt, d'investissement et de gestion de la dette, ainsi que les stratégies connexes.

Comité de la stratégie d'emprunt

- Étudie la conjoncture économique, le plan budgétaire et les perspectives des marchés financiers.
- Examine les activités d'emprunt et de gestion de la dette, les rapports de gestion, les mouvements de trésorerie et les prévisions concernant les intérêts sur la dette publique.
- Examine les limites opérationnelles et les procédures liées aux opérations financières.
- Approuve les dérogations aux politiques courantes de gestion des risques.
- Approuve les politiques de gestion des risques et formule des recommandations à ce sujet au conseil d'administration.

Division du contrôle des risques

- Surveille et mesure les risques et les résultats financiers associés aux emprunts, à la gestion de la dette et à l'investissement des réserves de liquidités.
- Définit les politiques de gestion des risques et vérifie si les politiques, limites et procédures approuvées par le conseil sont respectées; surveille le rendement et les tendances des portefeuilles.
- Évalue le risque de crédit lié aux contreparties et gère les relations avec les agences de cotation.

Politiques générales

Cadre stratégique – Gestion des risques

L'Office ontarien de financement (OOF) s'est doté d'un ensemble de politiques afin de circonscrire les risques financiers liés au marché, au crédit, aux opérations et à l'utilisation de produits dérivés. Ces politiques s'inspirent des meilleures pratiques recommandées par le Groupe des Trente, des lignes directrices et directives d'organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et des conseils dispensés à ce sujet par les représentants de banques canadiennes. Les grandes lignes de ces politiques sont résumées ci-dessous.

A. Risque de marché

Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché.

- **Limite relative au change** - La position de change non couverte de la province est limitée à 5 pour 100 de la dette émise. Les opérations de change sont restreintes aux devises des pays du Groupe des Sept, au franc suisse et aux devises équivalentes (par exemple euro).

- **Risques liés aux changements des taux d'intérêt** - Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent une combinaison des engagements nets à taux flottants (c'est-à-dire les engagements bruts à taux flottants moins les réserves en liquidités) et de tous les titres d'emprunt à taux fixe devant être refinancés au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette émise.

- **Limites des pertes liées aux intérêts sur la dette publique et à la gestion de la dette** - Au chapitre des intérêts sur la dette publique (IDP), l'écart entre les intérêts réels et les prévisions budgétaires annuelles qui est attribuable à une évolution défavorable des taux variables ou des taux de change ne doit pas dépasser 3 pour cent (limite des pertes liées aux intérêts sur la dette publique). Le directeur général fixe également, au chapitre de la gestion de la dette, un seuil au-delà duquel des mesures sont prises pour prévenir un dépassement de cette limite. Ce seuil figure dans le plan annuel d'emprunt et de gestion des risques.

- **Risque d'illiquidité** - Les réserves de liquidités sont maintenues à un niveau qui permet au gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières à court terme. Des programmes faisant appel à des bons du Trésor et à des effets en dollars américains sont également en place afin de fournir les liquidités nécessaires, au besoin.

- **Mesure du risque** - Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché, du risque de crédit et du risque d'illiquidité, l'évaluation est faite quotidiennement.

- **Profil des échéances de la dette** - Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette venue à échéance et la dette à taux flottant.

B. Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit des contreparties.

C. Risque opérationnel

L'OOF gère le risque opérationnel en suivant des procédures d'exploitation qui tiennent compte des risques liés aux modèles, des questions juridiques, des problèmes de règlement et des risques liés aux systèmes d'information.

- **Risque lié aux modèles** – L'OOF vérifie régulièrement la fiabilité de ses modèles d'évaluation et leur conformité aux normes du secteur financier. Il revoit aussi régulièrement son évaluation des instruments financiers.

- **Questions juridiques** – L'OOF a établi des procédures et des normes afin de s'assurer que la documentation relative aux émissions de titres d'emprunt, à la gestion de la dette et aux transactions sur le marché monétaire répond aux normes du secteur financier et qu'elle est applicable.

- **Problèmes de règlement** – L'OOF a établi des procédures internes de contrôle pour s'assurer que le règlement des transactions s'effectue en temps voulu et que celles-ci sont enregistrées de façon exacte.

- **Risque lié aux systèmes d'information** – L'OOF a pris des mesures pour assurer la protection de ses systèmes informatiques et de ses bureaux : il surveille son environnement électronique, se dote de sources d'alimentation de secours, effectue régulièrement la sauvegarde de ses données, stocke celles-ci ailleurs que dans ses locaux, érige des cloisons pare-feu pour se protéger des intrus et recherche la présence de virus.

D. Recours aux produits dérivés

L'OOF ne fait appel aux produits dérivés que dans la mesure où ils lui permettent de réaliser son objectif consistant à pourvoir aux besoins de la province en matière de financement et de liquidités d'une manière judicieuse et rentable. Il les utilise pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future, tout en se conformant aux plans d'emprunt et de gestion de la dette. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

Politiques générales

Rapports financiers

Le conseil d'administration de l'Office ontarien de financement (OOF) reçoit des rapports d'étape trimestriels sur les plans d'emprunt et de gestion de la dette et les risques actuels. La direction fournit en outre au conseil d'administration une évaluation mensuelle du rendement par rapport aux points de référence approuvés par le conseil.

Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration du fait que l'OOF respecte les politiques financières applicables. Le sous-ministre des Finances reçoit, au nom du ministre des Finances, des rapports hebdomadaires sur les finances et les programmes de financement.

Le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes font l'objet d'un examen indépendant par la Division des services de vérification du Secrétariat du Conseil de gestion. La division vérifie également la conformité aux politiques, procédures et limites opérationnelles. Les résultats de ces vérifications figurent dans des rapports qui sont remis à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

L'OOF prépare des états financiers trimestriels et annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) en vue de leur approbation par le comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux PCGR. Les constatations du vérificateur provincial sont passées en revue par le comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de l'OOF.

ANNEXES

État de la dette provinciale nette

Cotes de crédit

Bourses où sont cotés les titres de la province

Autres sources de renseignements

État de la dette provinciale nette

DETTE PROVINCIALE NETTE
Chiffres provisoires pour 2001[1]
(en millions de dollars)

Dette émise à des fins provinciales[2]	1997	1998	1999	2000	Chiffres provisoires 2001	Plan 2002
Dette non publique						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	12 209 $	11 358 $	10 487 $	10 369 $	10 442 $	10 800 $
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario	14 049	13 822	13 213	12 252	11 535	11 043
Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario	722	697	666	622	569	502
Régime de pension des collèges d'arts appliqués et de technologie	91	91	89	86	81	73
Régime de pension de Ryerson	9	9	8	8	7	6
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 272	1 246	1 208	1 181	1 147	1 111
Caisse de retraite des fonctionnaires	3 790	3 681	3 604	3 535	3 446	3 331
Caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEEFPO)	1 772	1 749	1 712	1 679	1 637	1 582
	33 914 $	32 653 $	30 987 $	29 732 $	28 864 $	28 448 $
Dette détenue par des particuliers						
Débentures et obligations[3]	61 939 $	68 199 $	72 464 $	72 549 $	73 278 $	73 196 $
Bons du Trésor	2 071	675	950	3 002	2 680	2,680
Effets commerciaux en dollars américains[3]	—	—	272	396	523	523
Divers	468	455	460	458	447	446
	64 478 $	69 329 $	74 146 $	76 405 $	76 928 $	76 845 $
Total de la dette émise à des fins provinciales	98 392 $	101 982 $	105 133 $	106 137 $	105 792 $	105 293 $
Dette émise au titre des investissements dans le secteur de l'électricité[4]	—	—	— $	8 885 $	8 885 $	8 885 $
Dépôts auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario	2 135 $	2 245 $	2 517 $	2 812 $	2 487 $	2 500 $
Autres éléments de passif[5]	20 938 $	21 995 $	19 237 $	19 403 $	16 549 $	17 264 $
Total des éléments de passif :	121 465 $	126 222 $	126 887 $	137 237 $	133 713 $	133 942 $
Moins : Actif financier[6]	(12 696) $	(13 487) $	(12 150) $	(23 522) $	(22 988) $	(23 217) $
Dette provinciale nette	108 769 $	112 735 $	114 737 $	113 715[7] $	110 725 $	110 725 $

Source : Ministère des Finances de l'Ontario

(1) Chiffres établis selon la méthode de comptabilité de caisse et de consolidation modifiée.

(2) Y compris la dette émise par des organismes gouvernementaux.

(3) Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes susmentionnés font état de l'effet des contrats dérivés connexes conclus par la province.

(4) La dette émise au titre des investissements dans le secteur de l'électricité comprend les billets payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario à raison d'un échange de créances contre actifs entre la province et ses deux filiales à propriété exclusive, soit l'Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.

(5) Les autres éléments de passif incluent les comptes fournisseurs, les charges à payer et les engagements liés aux régimes de retraite.

(6) L'actif financier comprend l'encaisse et les investissements temporaires, les créditeurs et les participations dans des entreprises publiques (y compris 8 885 millions de dollars en investissements dans le secteur de l'électricité).

(7) Pour de plus amples renseignements sur la dette provinciale nette (déficit accumulé) voir les états financiers des Comptes publics de l'Ontario de 1999-2000.

Cotes de crédit

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Notation des titres à long terme

La notation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe + ou - (fort ou faible) qui indiquent la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	AA
Moody's Investors Service (New York)	Aa3, perspective positive
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	AA (faible), perspective positive

Notation des titres à court terme

La notation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

Standard & Poor's Corporation (New York)	A-1+
Moody's Investors Service (New York)	P-1
Dominion Bond Rating Service (Toronto)	R-1 (moyen)

Bourses où sont cotés les titres de la province

Bourse de Luxembourg
Bourse de Londres
Bourse de Hong Kong
Bourse de Singapour
Bourse de Francfort
Bourse de Paris
Bourse de Zurich
Bourse d'Amsterdam

Autres sources de renseignements

Site Internet : www.ofina.on.ca
Ce site donne des renseignements sur la dette, les émissions obligataires et les produits de détail de l'Ontario. On y trouve aussi des publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Publications

Budget de l'Ontario

- Document D : Le document intitulé Plan de financement de l'Ontario – Réduction de la dette de l'Ontario fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (état de l'automne)

- Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan d'emprunt de la province.

Bulletins et fiches de renseignements de l'Office ontarien de financement

- Les *bulletins* et les *fiches de renseignements de l'OOF* fournissent des mises à jour semestrielles sur les nouveautés importantes concernant les finances de l'Ontario et les initiatives du gouvernement qui intéressent les milieux financiers.

Formulaire 18-k

- Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

Adresses et numéros de téléphone utiles.

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant le Rapport annuel 2001 :
Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs
Téléphone : 416 325-0918
Courriel : investor@ofina.on.ca

Voici où adresser les demandes de renseignements concernant les dépôts de documents ou de renseignements réglementaires :
Division des marchés financiers, Documentation
Téléphone : 416 325-8053
Courriel : istich@ofina.on.ca

Voici où s'adresser pour obtenir d'autres exemplaires du présent rapport annuel :
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000